

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL À 39 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS**

Cette procédure de modification simplifiée n°3 a pour objet l'évolution de zonage du secteur d'emprise constituant l'ilot limité par la rue des Rosati, l'avenue des Droits de l'homme et de la RD 3E1 à Saint-Laurent-Blangy, de secteur UAb en sous-secteur UAb1, afin de ne plus y imposer une implantation à l'alignement de la voie d'accès au site.

La mise à disposition du public se déroule du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au lundi 2 octobre 2023 inclus.

Le public peut :

Consigner ses observations sur les registres disponibles :

- En Mairie de Saint-Laurent-Blangy, rue Laurent Gers 62223 Saint-Laurent-Blangy, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ;
- À la Communauté urbaine d'Arras, la Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine à Arras, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les envoyer par courriel à l'adresse dédiée suivante : [plui-39@cu-arras.org](mailto:plui-39@cu-arras.org) ;
- Les adresser par écrit au siège de la consultation du public : Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'Urbanisme, La Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine BP 10345, 62026 ARRAS Cedex.

Documents disponibles :

Fichiers à télécharger

### **Dossier administratif :**

Délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 relative aux modalités de la mise à disposition du public du dossier pour la modification simplifiée d'un document d'urbanisme ;

Arrêté 2023/648 en date du 24 juillet 2023 relatif aux modalités de mise à disposition du public de la 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLUI à 39 communes de la CUA

Avis de la MRAE relatif à la procédure de modification simplifiée n°3 du PLUI

Avis du SCOTA relatif à la procédure de modification simplifiée n°3 du PLUI

### **Dossier Technique :**

Notice de la modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA

Zonage zoom avant modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA

Zonage zoom après modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA

Zonage avant modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA

Zonage après modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA

Extrait du règlement après modification simplifiée n°3 du PLUI à 39 communes de la CUA